

Les élèves suivront deux heures d'accompagnement par semaine

■ Pour que le tronc commun s'adapte à tous les profils d'élèves, la ministre mise énormément sur la remédiation.

La mise en place d'un tronc commun de cours pour tous les élèves jusqu'à l'âge de 15 ans est la réforme la plus audacieuse, et donc la plus risquée du Pacte d'excellence. Pour les enseignants, il s'agira notamment de pouvoir donner cours à des classes plus diverses qu'aujourd'hui. Et cela d'autant plus que le Pacte souhaite réduire (sans interdire) le taux de redoublement. Pour beaucoup d'enseignants, cette diversité des classes sera un obstacle certain à un enseignement de qualité.

Pour répondre à cette inquiétude, le Pacte a prévu un tout nouveau dispositif d'accompagnement personnalisé de l'élève. Et il était temps. Comme le confient de nombreux directeurs, et comme l'admet le cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH), les dispositifs d'aide à la réussite actuels relèvent souvent du bricolage. Les écoles, mal outillées, font ce qu'elles peuvent et s'appuient sur la bonne volonté de leurs enseignants. Ces derniers sacrifient alors leur temps de midi ou leur temps libre pour aider bénévolement les élèves.

Un accompagnement collectif ou individuel

Avec le Pacte, promet la ministre, il devrait en être autrement. Pour ce faire, trois niveaux de soutien ont été pensés.

Le premier invite à outiller les enseignants pour

qu'ils puissent mieux soutenir les élèves directement en classe. C'est là où doit se jouer l'essentiel de l'accompagnement, insiste le Pacte. Pour y arriver, la future formation des enseignants va mettre le focus sur toutes les stratégies qui permettent de prendre en compte les différents profils d'élèves : le co-enseignement, l'utilisation d'outils numériques...

Pour aider les élèves pour lesquels ces outils ne suffiront pas, la future grille horaire du tronc commun comportera, de la maternelle à la rhéto, deux heures par semaine dédiées à de l'accompagnement personnalisé. Les élèves pourront alors soit être pris en charge individuellement, soit (dans la majorité des cas) être rassemblés en fonction des difficultés qu'ils éprouvent. Ces heures pourront être consa-

crées aussi à des exercices de "dépassement" pour les élèves qui souhaitent progresser dans une matière particulière. Quoi qu'il en soit, les pédagogies collaboratives, la remédiation par les pairs, le parrainage... seront privilégiés durant ces heures.

Enfin, pour les élèves qui auront besoin d'un soutien accru, des prises en charge individuelles, menées par

des spécialistes (logopèdes...) seront possibles.

Pour mener à bien ces dispositifs, 5,6 millions annuels et cumulatifs seront investis durant sept ans. Cela permettra, avant la mise en place progressive du tronc commun dès 2020, d'encadrer 150 équipes pédagogiques par an qui testeront des outils didactiques et des bonnes pratiques en matière de remédiation. "En plus d'assurer des heures à la remédiation, nous comptons assurer aux écoles un nombre important d'outils didactiques efficaces", promet la ministre.

5,6

millions d'euros

Durant les 7 prochaines années
5,6 millions annuels
et cumulatifs seront investis
dans la remédiation.

BdO

“Mieux former les profs”

Témoignage recueilli par
Bosco d'Otreppe

Parvenir à gérer des classes hétérogènes, avec des élèves qui présentent des niveaux, des bagages et des motivations très différents, c'est un exercice auquel nous sommes rodés”, assure Marc Bertrand, le directeur du centre scolaire Asty Moulin à Namur qui forme de nombreux élèves dans les filières techniques et professionnelles.

“L'approche privilégiée par le Pacte avec des heures dédiées à la remédiation, à la consolidation et au dépassement est bonne d'un point de vue pédagogique et théorique. La difficulté, c'est sa faisabilité. Il est tout d'abord très difficile d'évaluer les moyens indispensables à sa bonne mise en place. Ces moyens varient fortement en fonction des écoles et des publics. Ensuite et surtout, il y a la question de la conscientisation des enseignants à cette nouvelle approche. Un enseignant qui a pris des habitudes professionnelles depuis vingt ans ne va pas changer son fonctionnement du jour au lendemain parce que cela a été écrit dans un décret. En ce sens, la réforme de la formation initiale et continuée des enseignants devra inclure cette nouvelle approche. Une bonne conscientisation des enseignants est encore plus indispensable que les moyens. Enfin, un tel dispositif imposera d'aider les directions à pouvoir l'organiser concrètement. Tout ne sera pas simple à ce niveau.”